

FICHE D'INSCRIPTION ACTIVITES ENFANTS 2019/2020

 **Le jour des inscriptions, les places seront attribuées en priorité aux dossiers complets (fiche d'inscription recto-verso, certificat médical, quotient familial de l'Agglomération 2019, 3 enveloppes timbrées à votre nom et adresse).**

Je soussigné (e) NOM :Prénom :

EN QUALITE DE : PERE MERE TUTEUR

Demeurant à :

Code Postal :Ville :

 Domicile :  Portable mère :

 Portable père :

→ Autorise l'enfant :

NOM Prénom Né(e) le :sexe : F M

A pratiquer la natation à la piscine intercommunale à VERNOUILLET

→ Autorise les moniteurs à prendre toutes dispositions en cas d'accident.

Souhaitez-vous recevoir les informations de la piscine par SMS* ? oui non

N° portable : _____

Souhaitez-vous recevoir les informations de la piscine par E-mail* ? oui non

Adresse électronique : _____@_____

* Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la Direction des Sports de la mairie de Vernouillet.

Je m'engage au jour de l'inscription de mon enfant jusqu'au 28 juin 2020 et accepte les conditions du règlement des activités de la piscine intercommunale à Vernouillet (détaillées au verso de cet imprimé).

En cas de désistement, une somme forfaitaire de frais de dossiers (33,66 €) sera retenue.

Date :/..... / 20.....

Signature :



**REGLEMENT DES ACTIVITES DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE A VERNUILLET
SAISON 2019/2020**

MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES :

- ⇒ L'adhérent s'engage du 1er septembre de l'année N au 30 juin de l'année N+1.
- ⇒ Les activités se déroulent à raison de 30 séances à l'année en moyenne, hors vacances scolaires selon le calendrier (aquafitness, bébés nageurs, initiation, apprentissage, école de natation, section jeunes).
- ⇒ L'utilisateur et son responsable légal s'engagent à respecter le règlement intérieur.

CONDITIONS TARIFAIRES GENERALES :

- ⇒ Le Conseil Communautaire vote les tarifs et quotients en fin d'année pour l'année civile suivante.
- ⇒ Le calcul du tarif annuel prend en compte le quotient de l'année N pour la période de septembre à fin décembre ainsi que le quotient de l'année N+1 pour la période de janvier à fin juin.
- ⇒ Calcul du quotient familial : nouvel avis d'impôts sur le revenu (recto-verso) pour le calcul du quotient de l'année N+1 à transmettre dès octobre de l'année N jusqu'au 15 décembre dernier délai :
 - à l'accueil de la piscine,
 - par mail à l'adresse suivante : piscine@dreux-agglomeration.fr.
- ⇒ Le paiement des factures se fait auprès du service de la piscine (par carte bancaire, chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public, chèques vacances, coupons sports ou espèces) ou par correspondance à l'adresse suivante : Communauté d'agglomération du Pays de Dreux – 4 rue de Châteaudun – BP 20159 – 28103 Dreux Cedex.

MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

ENGAGEMENT ANNUEL DU 1ER SEPTEMBRE ANNEE N AU 30 JUIN ANNEE N + 1		
Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
↓	↓	↓
1/09 Année N au 31/12 année N	1/01 Année N + 1 au 31/03 année N + 1	1/04 Année N + 1 au 30/06 année N + 1
Quotient de l'année N + 1 à faire calculer avant le 15/12 de l'année N Paiement à l'inscription	Absence de QF : facturation plein tarif Règlement à effectuer en janvier	Règlement à effectuer en avril
En cas de désistement, une somme forfaitaire de frais de dossiers (33,66 €) sera retenue	Absence de règlement ↓ Transfert de l'impayé en Trésorerie dans le mois suivant la facturation Accès aux activités refusé	

CONDITIONS DE RESILIATION		
MALADIE	DEMEMAGEMENT	PERTE D'EMPLOI
↓	↓	↓
Contre indication à la pratique de la natation > 3 mois	Justificatif de domicile > à 30 kms	Attestation employeur de fin de contrat
Délai : 15 jours suivant l'arrêt de l'activité		1 mois suivant l'arrêt de l'activité
TOUT TRIMESTRE ENTAME RESTE DU		

Date

Signature,